

UNIVERSITÉ DU QUÉBEC À MONTRÉAL

Département de science politique

Hiver 2016

POL 4510-20

Politique étrangère des pays de l'Asie de l'Est

[Mardi 9h30 – 12h30]

Professeur : Ting-sheng Lin
Bureau : A-3550
Téléphone : 987-3000 poste 2696
Courriel : lin.ting.sheng@uqam.ca

Chargé de cours : Éric Boulanger
Bureau : A-3535
Téléphone : 987-3000, poste 7957
Courriel : kokusai99@yahoo.ca
boulanger.eric@uqam.ca
Disponibilité : lundi et mardi, 12h45 à 13h45

Descriptif du cours

Études des questions et enjeux de politique extérieure qui se posent dans la région de l'Asie de l'Est (Chine, Japon, Corée du Sud, Corée du Nord, Taïwan et au moins un pays de l'Asie du Sud-Est), soit du point de vue d'un pays, soit celui d'une partie ou de toute la région.

Méthodologie d'enseignement

La matière du cours sera présentée sous la forme de conférences magistrales en classe. Les lectures hebdomadaires sont obligatoires et matière à examen.

Évaluation

- Un travail de session : 19 avril → 30 %
- Un examen de mi-session : 8 mars → 30 %
- Un examen final, cumulatif : 19 avril → 40 %

Travail de session

Directives générales

Un travail de session portant sur un sujet lié à la politique étrangère d'un ou de pays d'Asie de l'Est doit être remis le 19 avril 2016 aux professeurs. Le travail devra être obligatoirement dactylographié et d'une longueur variant de 14 (minimum) à 16 pages (maximum) (double interligne). Le nombre de pages (14-16) n'inclut pas la page de présentation (obligatoire), la table des matières (obligatoire), la bibliographie (obligatoire) et les annexes (facultatifs). La police à utiliser : Times New Roman (taille 11).

Le texte doit être appuyé par une solide recherche bibliographique comportant au moins 12 titres (livres, chapitres dans les ouvrages collectifs, articles scientifiques, documents d'une organisation ou d'un gouvernement). Les articles de journaux et les références sur Internet (à moins que cette référence Internet soit, par exemple, un article scientifique signé ou un document du gouvernement) ne sont pas inclus dans les 12 sources. Vous ne pouvez utiliser plus de deux textes du recueil de textes.

Retard : 2 points – sur 30 – par jour. Après cinq jours de retard (fin de semaine et jours fériés inclus), le travail sera refusé.

Le travail de session est à remettre le 19 avril en classe ou avant 17h00 au secrétariat du département de science politique (A-3405).

N.B. : les travaux envoyés par courriel seront refusés.

Le sujet de votre travail doit être obligatoirement accepté par l'un des deux professeurs. Si un travail de session est remis sans que le sujet ait été au préalable accepté, il est possible que ce travail soit refusé et la note de zéro sera alors accordée au travail.

Examens

Les examens sont en classe et à livres fermés.

Ouvrage obligatoire

Les lectures sont disponibles sur Moodle

PLAN DE COURS

12 janvier 2016

- Introduction au cours

19 janvier

- Politique étrangère : théories, concepts et méthodes

Dario BATTISTELLA (2015), *Théories des relations internationales*, Paris, Presses de la Fondation nationale de science politique, 5^e édition [Chapitre 10 : « La politique étrangère »].

Sébastien BARTHE et Charles-Philippe DAVID (2013), « La politique étrangère », dans Thierry BALZACQ et Frédéric RAMEL (dir.), *Traité de relations internationales*, Paris, Presses de la Fondation nationale des sciences politiques, pp. 907-932.

La politique étrangère du Japon

26 janvier

- La politique étrangère : les relations du Japon avec le monde

Jean-Marie BOUISSOU (2007), *Le Japon contemporain*, Paris, Fayard, pp. 493-513 [chapitre XXIV : « Le Japon et le monde. En quête d'un positionnement international »].

2 février

- La politique de défense ; les forces d'auto-défense ; l'Alliance nippo-américaine et les opérations de paix

Guibourg DELAMOTTE (2010), *La politique de défense du Japon*, Paris, Presses universitaires de France, pp.179-212 [chapitre 2 : « La “ normalisation ” pour projet politique »].

Éric SEIZELET et Régine SERRA (2009), *Le pacifisme à l'épreuve : le Japon et son armée*, Paris, Les Belles Lettres, pp. 142-160 [chapitre : « Le système de sécurité nippo-américain »].

9 février

- La réforme constitutionnelle et le nouvel rôle du Japon dans le monde

Céline PAJON (2011), « Le réarmement contrôlé du Japon », *Politique étrangère*, no^o 1, printemps, pp. 129-141.

Ellis S. KRAUSS and Megumi NAOI (2013), « The Domestic Politics of Japan's Regional Foreign Economic Politics » dans Vinod K. AGGARWAL and Seungjoo LEE (dir), *Trade Policy in the Asia-Pacific : The Role of Ideas, Interests, and Domestic Institutions*, Berlin, Springer-Verlag, pp. 49-69.

La politique étrangère de la Chine

16 février

- Le système tributaire et le concept de *Tienxia*

Takeshi HAMASHITA (2001), « Changing Regions and China: Historical Perspectives », *China Report*, vol. 37, n^o 3, pp. 333-351.

23 février

- Examen de mi-session en classe.

1^{er} mars

- ❖ Semaine de lecture

8 mars

- La Chine en transformation

Barry NAUGHTON (2008), « A Political Economy of China's Economic Transition », dans Loren Brandt and Thomas G. Rawski (dir.), *China's Great Economic Transformation*, Cambridge, Cambridge University Press, pp. 91-134.

Lecture suggérée:

Jean-Pierre CABESTAN (2010), *La politique internationale de la Chine*, Paris, Presses de la Fondation nationale de science politique.

15 mars

- Sécurité régionale selon la Chine

Phillippe PELLETIER (2013), « Le chien et l'éléphant. Le Japon au miroir de la Chine », *Hérodote*, n° 150, pp. 103-131.

Tanguy STRUYE DE SWIELANDE (2014), « Grandes stratégies américaine et chinoise : vers une confrontation inévitable ? », *Monde chinois*, n° 40, pp. 28-39.

Jean-Pierre CABESTAN (2010), « La nouvelle détente dans le détroit de Taïwan : Quel impact sur la sécurité et l'avenir de la République de Chine ? », *Perspectives chinoises*, n° 3, pp. 24-37.

22 mars

- La grande stratégie chinoise

Jean-François HUCHET (2013), « "China Inc". Forces et limites de l'influence économique de la Chine », *Hérodote*, No. 151, pp. 164-185.

Jean-Pierre CABESTAN (2014), « Jusqu'à où ira la Chine dans son affirmation de puissance ? », *Le Débat*, n° 179, pp. 116-128.

Claude MEYER (2014), « La Chine, centre du monde », *Études*, tome 412, avril, pp. 439-450.

La politique étrangère des deux Corée et le problème de la réunification

29 mars

- La politique étrangère d'une puissance moyenne : la Corée du Sud et son ouverture sur la mondialisation

Lectures à annoncer

5 avril

- La politique étrangère de la Corée du Nord : l'isolement de la dernière puissance communiste

Lectures à annoncer

La politique étrangère de l'ASEAN et du Viêtnam

12 avril

- ASEAN, un regroupement régional et le Viêtnam

Pierre JOURNOUD (2009), « L'ASEAN et la sécurité en Asie du Sud-Est pendant la guerre froide. Entre diplomatie officielle et diplomatie informelle », *Bulletin de l'Institut Pierre Renouvin*, n° 30, pp. 109-124.

Pierre JOURNOUD (2011), « Un “triangle stratégique” ? Le Viêtnam entre la Chine et les États-Unis, depuis la fin de la guerre froide », *Bulletin de l'Institut Pierre Renouvin*, n° 34, pp. 125-136.

19 avril

- Examen final, en classe



Périodiques sur l'Asie de l'Est

Asian Perspective / Asian Survey / Asian Economic Journal / Asia Pacific Bulletin: Japan Focus / Asian Pacific Review / ASEAN Economic Bulletin / Beijing Review / China: An International Journal / China and the World Economy / China Brief / China Journal / China Quarterly / China Report / The Chinese Journal of International Politics / Cipango / Contemporary Japan - Journal of the German Institute for Japanese Studies in Tokyo / Critical Asian Studies / East Asia / Ebisu / Les Cahiers du Japon (dernier numéro : février 2010) / Far Eastern Economic Review / Gaiko Forum (dernier numéro : hiver 2004) / International Relations of the Asia-Pacific / Issues & Studies / Japanese Studies / Japan Forum / Japan Review of International Affairs (dernier numéro : printemps 2004) / Japan Quarterly (dernier numéro : automne 2001) / Japanese Journal of Political Science / Journal of Contemporary China / Journal of East Asian Studies / Journal of Japanese Studies / The Journal of East Asian Affairs / Journal of Vietnamese Studies / Korea Focus / Korean Studies / Modern China / Monumenta Nipponica / Pacific Affairs / The Pacific Review.

ÉVALUATION DES ENSEIGNEMENTS

Aux termes de l'article 1.6 de la Politique No. 23, les évaluations doivent se faire en ligne et en classe, sauf si les circonstances ne permettent pas une évaluation en ligne, auquel cas elles peuvent être faites sur papier. Étant donné que le processus doit se dérouler à la 12^e ou à la 13^e semaine de cours, ces évaluations se tiendront entre le 28 mars et le 10 avril 2016 pour ce trimestre-ci et devront prendre environ 30 minutes.

À noter que cela ne s'applique pas aux 2^e et 3^e cycles.

Nouveauté à compter de l'hiver 2016

Les enseignantes et enseignants seront invités à choisir la plage horaire de 30 minutes (dans la 12^e ou 13^e semaine du trimestre) où ils réserveront du temps pour que les étudiantes et étudiants procèdent à l'évaluation. Pour tous les étudiants de ce groupe-cours, la période sera alors limitée à cette journée précise. Dans les autres cas, la période entière de deux semaines sera ouverte pour tous les étudiants du groupe-cours.

POLITIQUE 16 SUR LE HARCÈLEMENT SEXUEL

Le harcèlement sexuel se définit comme étant un comportement à connotation sexuelle unilatéral et non désiré ayant pour effet de compromettre le droit à des conditions de travail et d'études justes et raisonnables ou le droit à la dignité.

La Politique 16 identifie les comportements suivants comme du harcèlement sexuel :

1. Manifestations persistantes ou abusives d'un intérêt sexuel non désirées.
2. Remarques, commentaires, allusions, plaisanteries ou insultes persistants à caractère sexuel portant atteinte à un environnement propice au travail ou à l'étude.
3. Avances verbales ou propositions insistantes à caractère sexuel non désirées.
4. Avances physiques, attouchements, frôlements, pincements, baisers non désirés.
5. Promesses de récompense ou menaces de représailles, implicites ou explicites, représailles liées à l'acceptation ou au refus d'une demande d'ordre sexuel.
6. Actes de voyeurisme ou d'exhibitionnisme.
7. Manifestations de violence physique à caractère sexuel ou imposition d'une intimité sexuelle non voulue.
8. Toute autre manifestation à caractère sexuel offensante ou non désirée.

Pour plus d'information :

http://www.instances.uqam.ca/ReglementsPolitiquesDocuments/Documents/Politique_no_16.pdf

Pour rencontrer une personne ou faire un signalement :

Bureau d'intervention et de prévention en matière de harcèlement :

514-987-3000, poste 0886

<http://www.harcelement.uqam.ca>

CENTRE DE DÉVELOPPEMENT PROFESSIONNEL (CDP)

Le CDP est le lieu de rencontre entre le milieu professionnel et l'université. Il a pour mandat d'accompagner les étudiant.e.s dans leur cheminement de carrière.

Par le développement de contacts avec des employeurs, l'établissement de lien avec les milieux de travail et le réseautage avec les diplômé.e.s, le CDP vise à promouvoir la qualité et l'engagement des étudiantes et des étudiants de la Faculté de science politique et de droit de l'UQAM.

Pour les étudiant.e.s de la Faculté de science politique et de droit, le CDP...

...Met à leur disposition les outils et le soutien nécessaires à la recherche de stages ou d'emploi professionnels;

...Offre la formation et l'information pertinentes à une insertion efficace sur le marché du travail;

...Organise diverses activités permettant de réaliser toutes les possibilités de carrières qui s'offrent à elles et eux;

...Met sur pieds plusieurs occasions de rencontre et de réseautage avec des employeurs potentiels et des diplômé.e.s de la FSPD.

Passez-nous voir au : W-2520!

Suivez notre calendrier d'activités à l'adresse suivante : <https://cdp-fspd.uqam.ca/>

Écrivez-nous au politique.cdp.fspd@uqam.ca

Aimez notre page Facebook : Centre de développement professionnel - FSPD UQAM

LE CENTRE PAULO FREIRE

Le Centre Paulo Freire, qui est animé par des étudiantes et étudiants de deuxième et troisième cycles, sera ouvert 5 jours par semaine, au local A-3645. Le Centre offre un service d'appui académique aux étudiantes et étudiants inscrits dans les programmes de science politique. Pour connaître leurs heures d'ouverture, veuillez composer le 514 987-3000, poste 2544.

PLAGIAT

Règlement no. 18 sur les infractions de nature académique

Tout acte de plagiat, fraude, copiage, tricherie ou falsification de document commis par une étudiante, un étudiant, de même que toute participation à ces actes ou tentative de les commettre, à l'occasion d'un examen ou d'un travail faisant l'objet d'une évaluation ou dans toute autre circonstance, constituent une infraction au sens de ce règlement.

La liste non limitative des infractions est définie comme suit :

- la substitution de personnes ;
- l'utilisation totale ou partielle du texte d'autrui en le faisant passer pour sien ou sans indication de référence ;
- la transmission d'un travail pour fins d'évaluation alors qu'il constitue essentiellement un travail qui a déjà été transmis pour fins d'évaluation académique à l'Université ou dans une autre institution d'enseignement, sauf avec l'accord préalable de l'enseignante, l'enseignant ;
- l'obtention par vol, manœuvre ou corruption de questions ou de réponses d'examen ou de tout autre document ou matériel non autorisés, ou encore d'une évaluation non méritée ;
- la possession ou l'utilisation, avant ou pendant un examen, de tout document non autorisé ;
- l'utilisation pendant un examen de la copie d'examen d'une autre personne ;
- l'obtention de toute aide non autorisée, qu'elle soit collective ou individuelle ;
- la falsification d'un document, notamment d'un document transmis par l'Université ou d'un document de l'Université transmis ou non à une tierce personne, quelles que soient les circonstances ;
- la falsification de données de recherche dans un travail, notamment une thèse, un mémoire, un mémoire-crédation, un rapport de stage ou un rapport de recherche.

Les sanctions reliées à ces infractions sont précisées à l'article 3 du Règlement no. 18.

Pour plus d'information sur les infractions académiques et comment les prévenir : www.integrite.uqam.ca

ENTENTE D'ÉVALUATION

6.4 Modalités d'application de l'évaluation et de la notation

- a) Si un examen fait partie des modalités d'évaluation, il ne peut intervenir dans le résultat global pour plus de cinquante pour cent (50%). Les autres éléments d'évaluation ne sont pas assujettis à cette disposition ;
- b) si l'évaluation porte sur un unique travail de trimestre, la production de ce travail doit donner lieu à plus d'une évaluation et à l'attribution d'une notation d'étape ;
- c) au fur et à mesure que sont effectuées les évaluations et notations d'étape, l'étudiante, l'étudiant doit en être informé.

6.9.2 Objet de l'entente d'évaluation

Compte tenu de ces informations, une entente doit intervenir entre la professeure, le professeur, la chargée de cours, le chargé de cours, la, le maître de langues responsable du groupe-cours et les étudiantes, étudiants inscrits à ce groupe-cours sur les aspects particuliers suivants :

- a) le nombre et les échéances des évaluations;
- b) la pondération respective des contenus ou objets d'évaluation dans l'évaluation globale.

Cette entente doit respecter les modalités et échéances déjà établies, lorsque s'effectue une évaluation commune à plusieurs groupes d'un même cours.

6.9.3 Procédure

Cette entente doit être consignée et doit intervenir dans les deux semaines qui suivent le début officiel des cours (ou dans un laps de temps proportionnel s'il s'agit d'un cours à horaire spécial). L'entente à laquelle souscrivent la professeure, le professeur, la chargée de cours, le chargé de cours, la, le maître de langues et la majorité des étudiantes, étudiants présents doit être signée par la professeure, le professeur, la chargée de cours, le chargé de cours, la, le maître de langues et par deux étudiantes, étudiants du groupe-cours qui agissent alors à titre de témoins.